



Agenda

OCTOBRE

25 : commission agriculture à la mairie ;
28 : réunion publique dans la salle communale

NOVEMBRE

27 : « A cloch' notes » (organisation Œil Rond);

DECEMBRE

18 : spectacle de Noël (organisation Comité des Fêtes).

JANVIER

3 : assemblée générale du Comité des Fêtes,
8 : vœux du conseil municipal et galette des rois ;
20 : conseil municipal ;
21 : rallye de Monte Carlo avec la buvette du Comité des Fêtes ;

FEVRIER

5 février : loto du Comité des Fêtes.

Edito

Nous vous rendions compte, dans le précédent Barci Infos, de la position de la municipalité vis-à-vis du projet de communauté d'agglomération. Vous trouverez dans ce numéro celle que nous avons adoptée, maintenant que le préfet a pris sa décision et que la nouvelle agglomération est créée.

Elle portera publiquement le nom de Gap-Tallard-Durance. Ainsi, après que le canton de Barcillonnette s'est dilué dans un territoire plus étendu, la communauté de communes de Tallard Barcillonnette fusionne à son tour. De ce fait, le nom de notre commune ne désigne plus qu'elle, et n'est plus rattaché à aucun ensemble.

Nous ne devons pas pour autant nous faire oublier et la période qui vient va être, de ce point de vue, déterminante. Et si nous voyons bien, autour de nous, les réseaux d'influence tenter de se recomposer, de nouvelles alliances émerger, des positionnements inattendus voir le jour, nous conserverons l'indépendance qui nous permet de faire des choix uniquement déterminés par l'intérêt du territoire.

JP Tilly

Sommaire

- Intercommunalité (motif de non saisine du TA)
- Intercommunalité (glossaire)
- Accessibilité
- Énergie
- Réunion débat énergie
- Mémoire de pierres
- Centenaire Mme ROCHE
- Danses trad'
- Règlement de l'eau

Accessibilité

Les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la commune ont été mis en œuvre, afin que l'agenda en soit respecté, conformément à la loi. Maintenant que les accords de subvention nous sont parvenus, les travaux vont pouvoir continuer.

Nous avons pu être financés à 70 % pour la voirie, dans le cadre du programme départemental, car



le secteur concerné appartient aux voies communales. Pour le reste, seule la contribution de l'état a pu être mobilisée. Elle se limite à 43 % du total, alors même que nous agissons dans le cadre d'une obligation légale.

Dans ce contexte, nous avons cherché des solutions répondant aux exigences réglementaires et aux besoins des personnes, en veillant à ce qu'elles ne mettent pas en péril les finances de la commune.

Dans une première version, à la suite du diagnostic, nous devions installer un ascenseur à côté de l'escalier en pierres qui mène au jardin, modifier les marches de cet escalier, motoriser le portail, équiper le secrétariat d'un visiophone et d'une commande à distance... Ces prescriptions très coûteuses, disproportionnées par rapport à nos moyens, ont pu être évitées grâce à une redéfinition des accès et une révision des modalités de fonctionnement.

L'accès principal à la mairie et au jardin public passe maintenant derrière le bâtiment. Aussi, l'escalier en pierres devra être considéré comme un accès secondaire, réputé non accessible. Les personnes à mobilité réduite pourront suivre en voiture la voie communale qui permet de descendre au jardin. Elles y trouveront une place de parking adaptée et se rendront au secrétariat sans rencontrer d'obstacle. La signalétique et les cheminements sont installés dans cette perspective.

Par conséquent, le portail du jardin public devra rester ouvert en permanence, sauf pendant les heures de fonctionnement de la garderie. Cela impose aux propriétaires de chiens de respecter avec encore plus de scrupules la réglementation relative à la divagation des animaux... Merci à eux d'y être attentifs.

Les toilettes de la salle de la mairie seront en outre transformées pour devenir accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les prescriptions d'accessibilité incluent une dimension relative à l'accueil du public, à la confidentialité et aux conditions d'exercice des agents. De ce fait, une cloison devra être montée dans la salle polyvalente pour que le public puisse être reçu de manière adaptée et que la circulation

vers les toilettes ne soit pas entravée. La surface disponible pour les autres usages sera diminuée en conséquence...

Une rampe mobile sera en outre mise à disposition des usagers de l'église, pour permettre le franchissement de la petite marche du seuil.

Vous avez constaté par ailleurs la matérialisation de places près de l'entrée de la bibliothèque et devant la bergerie (dans ce cas, par anticipation de futures exigences). Un autre emplacement sera défini derrière le monument aux morts, sur un des rares espaces horizontaux du domaine communal. Les places existantes dans le parking et devant la bibliothèque, trop pentues, ne répondent plus aux normes. Elles seront effacées.

Une commune doit réserver au moins 2 % des stationnements matérialisés aux personnes à mobilité réduite. Compte tenu de la configuration des lieux, l'ordre de grandeur sera plutôt, à Barillonnette, de 20 %...

Décisions du Conseil Municipal 2e semestre

| | |
|---------|---|
| Juin | Demande de subvention région - Phase I Bergerie Aménagement de la forêt : document ONF Participation au FSL Adhésion ERDG |
| Juillet | Demande de subvention au titre des amendes de police : ralentisseur des Faysses Reconduction de mandat à la CCTB pour programme voirie Modification des statuts de la CCTB : Fourrière automobile |
| Sept. | Modification du budget pour intégration des opérations petit patrimoine (lavoir, clocher) menées par la CCTB |
| Oct. | Nomination du coordonateur et de l'agent recenseur Dissolution du SIVU de Peyssier Décision modificative du budget pour intégration du budget CCAS |

Conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux sont prévus les 21 octobre, 25 novembre et 16 décembre (dates confirmées par affichage sur le tableau et sur le site).

le 25 octobre : Réunion de la commission agriculture.

le 28 octobre : Réunion publique : point sur les projets communaux et sur la communauté d'agglomération

INTERCOMMUNALITE

Que faire, maintenant que la fusion est entérinée ?

Le 23 septembre dernier, le conseil municipal de Barillonnette a pris acte de la décision du préfet des Hautes Alpes d'entériner le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et, notamment, la fusion de la communauté d'agglomération Gapençaise et de la OCT, en passant outre l'avis des conseils municipaux, réputé négatif, puisque les avis favorables ne représentaient pas 50 % de la population.

Nous nous étions opposés à un projet de schéma que nous jugions incohérent d'un point de vue territorial (pourquoi Barillonnette et pas Rambaud ou la Rochette ?), parce que la fusion envisagée n'avait fait l'objet d'aucune préparation (aucune concertation des collectivités concernées, aucun pré-projet) et parce l'étude des implications financières et fiscales demeurait partielle et insuffisamment documentée (pas de données sur l'agglomération, pas d'étude émanant des services de l'état).

Nous n'affichions cependant pas d'opposition de principe au rapprochement avec Gap qui constitue effectivement notre pôle urbain de rattachement et la référence de notre bassin de vie. Mais nous souhaitons travailler en préalable, sur la base d'un diagnostic fiable et partagé, à un projet reconnaissant la place et la spécificité des communes rurales, dans un périmètre propre à donner sens aux rapports de la ville-centre avec sa périphérie. Rien de tout cela n'est apparu pendant la procédure : le périmètre reste clos, notamment en direction de l'est, et le flou n'est pas levé.

Nous avons pourtant décidé, ni de porter recours au tribunal administratif, ni de nous associer pour cela à ceux qui décideraient de le faire.

En effet, force est de constater qu'en dépit de réserves souvent proches de celles que nous exprimons, les conseils municipaux du territoire de la commu-

nauté de communes ont majoritairement adhéré au projet préfectoral et que le cercle des opposants ne s'est pas étendu : il faut en tirer les conséquences. De fait, même si la perspective d'une fusion aussi peu préparée ne nous enthousiasme pas, les alternatives crédibles sont inexistantes. Revenant au périmètre de la CCTB – sans Claret et Curbans dont l'adhésion serait inévitablement remise en cause – nous risquons de voir se cristalliser des positions, voire des postures, aussi stériles et démobilisatrices que précédemment.

D'évidence – le vote massif de la CDCI est là pour le confirmer – s'il pêche par défaut de cohérence, le schéma actuel répond à des exigences et sert des intérêts qui tendent à le figer. Aucun projet correspondant aux critères que nous avons posés n'est sur les rails, du moins à court terme. Et, si nous continuons de penser, à Barillonnette, que le périmètre de l'agglomération n'est pas satisfaisant, le meilleur moyen pour le faire progresser n'est probablement pas le retour à la CCTB.

.../...



Aussi, comment désormais servir au mieux une population qui avait exprimé sa défiance et soutenu notre opposition ? Si nous pouvions encore espérer, à l'intérieur de la CCTB restreinte à son périmètre initial, voir émerger un projet à la hauteur des enjeux, les acteurs locaux se mobiliser, les tactiques individuelles s'effacer derrière l'intérêt du territoire, nous ne manquerions pas de nous rallier à ce cadre. Mais il n'en est rien, nous sommes contraints de le constater. Tout bien pesé, la marge de progrès est peut-être plus étendue à l'intérieur de l'agglomération qu'en dehors.

Nous avons par ailleurs douté de la capacité politique du préfet à « passer outre », compte tenu de l'opposition de la ville de Gap. S'il a pu le faire sans susciter de sa part le moindre effet de manche, c'est que cette opposition relevait plus probablement de la tactique que d'un choix politique stabilisé. Les échos lus dans la presse tendent à le confirmer. Et la mairie de Gap affiche désormais sa volonté de travailler à la réussite de la fusion. Peut-être doit-on en accepter l'augure... sans oublier de rester prudent. *

Il faut enfin, après que l'action politique n'a visiblement pas réussi, mesurer ce que signifie la saisine du tribunal administratif. Elle vise à faire reconnaître un défaut de légalité, et pas seulement un désaccord. En première analyse – et conseil pris – le préfet n'a fondamentalement pas contrevenu, ni au cadre de la loi, ni à son esprit. La loi lui confère en particulier la capacité de déroger – ou pas – au seuil minimal de 15000 habitants pour imposer une fusion. Il peut notamment le faire – ou pas – en zone de montagne. Dans le cas présent, il n'aurait donc pas fait preuve d'excès de pouvoir et aurait respecté les étapes de la procédure. Cela n'exclut pas que, à l'issue de deux ans d'instruction, des arguties juridiques puissent mettre en évidence un manquement, même marginal, à la stricte légalité et conduire – peut-être – à l'annulation de la fusion. Qu'y gagnerait-on, au-delà de précisions techniques sur l'application de la loi NOTRe ? De notre point de vue, rien de plus qu'un surcroît de confusion, qu'un allongement du délai de mise au travail, qu'un nouveau motif à crispation.

C'est pourquoi, même si nous souhaitons voir la carte évoluer et si nous regrettons n'avoir pas su faire partager notre point de vue, nous prenons acte de l'aboutissement de la procédure et agissons désormais dans la perspective de la fusion.

* *L'ambiance des réunions qui se succèdent (à l'initiative du préfet, de la députée, du président de la CCTB, du maire de Gap) depuis que la décision a été prise ne nous rend pas optimiste.*

Que deviendra, toutefois, dans ce nouveau contexte, la capacité d'action des communes rurales ? Nous pesons, autant que faire se peut, pour que leur place soit reconnue, dans les projets de la collectivité, à travers la définition de ses compétences et vis-à-vis de son exécutif. Mais nous pensons aussi que leur émiettement constitue un obstacle d'autant plus prégnant que le territoire est étendu. Aussi, la création de communes nouvelles, que nous soutenons, prend-elle désormais, de notre point de vue, un sens renforcé.

La Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 juillet 2015)

Quelques points de repère, inscrits dans la loi NOTRe, sont nécessaires pour bien comprendre ce qui se joue dans la période qui vient. La communauté d'agglomération doit en effet commencer ses travaux à partir du 1er janvier 2017.

Petit glossaire.

Compétences obligatoires :

Ce sont 7 compétences qui s'imposent à toutes les agglos : développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à partir du 1er janvier 2018), aires d'accueil des gens du voyage, déchets.

Compétences optionnelles :

Ce sont 3 compétences à choisir dans une liste de 7 : voirie, assainissement, eau, environnement et cadre de vie, équipements culturels et sportifs, action sociale, services au public.

La nouvelle agglomération doit les avoir choisi dans le délai d'un an.

Compétences facultatives :

Ce sont des compétences communales que l'agglomération prend à sa charge.

Intérêt communautaire :

Il définit les limites de certaines compétences obligatoires ou optionnelles (exemple : zones d'activité de plus de 1 ha).

L'intérêt communautaire doit être défini dans le délai d'un an.

Majorité qualifiée :

Dans certains cas une majorité qualifiée est requise : par exemple, pour unifier les impôts « ménage » il faut obtenir l'accord de 2/3 des conseils municipaux représentant plus de 50 % de la population totale, ou pour définir l'intérêt communautaire, le vote favorable de 2/3 des membres du conseil communautaire est requis.

Point sur le règlement de l'eau

Des échanges récents, à la suite de difficultés sur le réseau intervenues dans des secteurs où la responsabilité de la commune ou des usagers est parfois difficile à établir, nous ont contraints à revenir au texte du règlement, tel qu'il a été voté le 3 mai 2013 et amendé en mars 2015. Nous vous invitons à vous y référer autant que de besoin, en suivant le lien suivant : <http://barcillonnette.eu/wp-content/uploads/2015/04/2016-Rgt-services-AEP.pdf>

Des points particuliers méritent attention et nous nous permettons de les souligner dans les extraits suivants.

§ 4 : Branchement :

On appelle « branchement » l'ensemble des conduites et accessoires mis en œuvre pour amener l'eau du réseau de distribution jusqu'au point de livraison de l'eau à l'abonné. Le point de livraison de l'eau constitue le point de raccordement entre le réseau de distribution public et les installations privées de l'abonné. Ce point correspond à la limite foncière du domaine public. Le branchement ainsi défini fait partie du réseau public (...).

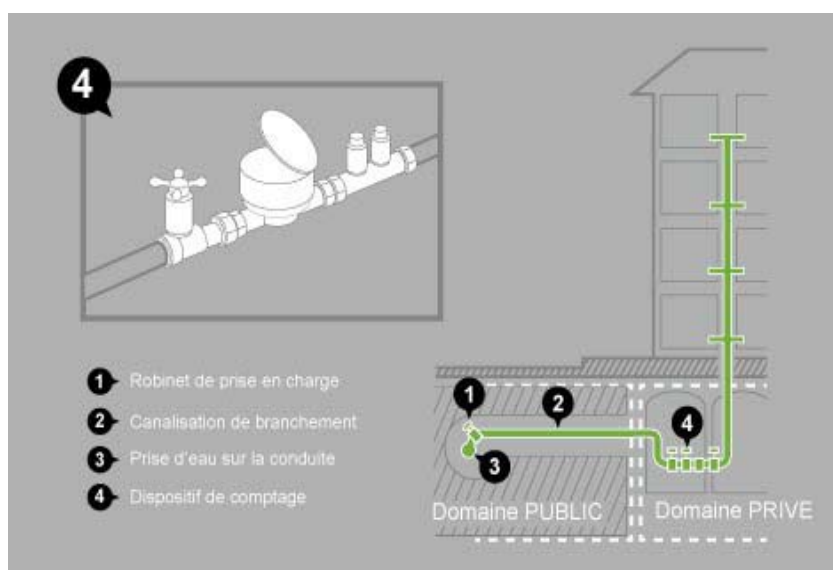
[Appartient à la collectivité] : la prise d'eau sur la conduite de distribution publique, et le robinet de prise d'eau sous bouche à clé ; la canalisation située avant le point de livraison tel que défini ci-dessus ; le dispositif d'arrêt (c'est-à-dire un robinet, situé avant compteur) ; le système de comptage muni d'un dispositif de protection contre le démontage.

Tous les appareillages éventuels nécessaires en raison des conditions de service font parties de vos installations privées et sont à votre charge (réducteur de pression, robinet de purge, clapet anti-retour, robinet après compteur...).

Le regard abritant le compteur appartient au propriétaire du fonds sur lequel il est implanté.

§ 5 : Le compteur :

Le compteur (...) est généralement placé en propriété privée, aussi près que possible du domaine public ; il est situé dans la mesure du possible à l'extérieur des bâtiments (ou



sinon, à l'intérieur, dans un local parfaitement accessible pour toute intervention).

Aussi (et cette interprétation nous a été confirmée par la préfecture), contrairement à ce que l'on entend souvent, ce n'est pas le compteur d'eau qui fait frontière entre public et privé mais bien la limite foncière du domaine public. Ainsi, si une fuite apparaît après le compteur mais dans le domaine public, la responsabilité de la collectivité est engagée et les frais lui incombent en totalité (surconsommation et travaux). Il revient toutefois à l'utilisateur d'informer la commune au plus vite d'une fuite dont il aurait connaissance. Inversement, une fuite dans le domaine privé (que l'utilisateur en soit propriétaire ou non) renvoie à la responsabilité de l'utilisateur, même si l'incident apparaît en amont du compteur. Dans ce cas, une remise sur la facture suivante sera appliquée, conformément au règlement de l'eau, de sorte que l'utilisateur en soit le moins possible pénalisé. Le coût de la réparation incombe néanmoins à l'utilisateur. Nous pouvons, si vous le souhaitez et si les conditions techniques le permettent, faire intervenir à vos frais, en la personne de Jean-Marie, l'employé municipal. Cela diminue significativement le coût de l'opération.

ENERGIE

La réflexion pour la production d'énergie dans la commune a trois motifs principaux.

Le premier tient à des considérations générales, liées à la nécessaire transition énergétique. Nous disions, dès notre profession de foi, ne pas vouloir nous tenir à l'écart des grands enjeux sociaux et environnementaux. Cela en fait partie. Notre engagement dans la coopérative ERdG (énergies renouvelables du Gapençais) le confirme.

Le second a à voir avec la faiblesse de nos ressources propres. Même si la baisse des dotations de l'état ne nous a pas affectés autant qu'on pouvait le craindre, même si nous percevons les loyers des logements communaux, équilibrons à peu près le budget de l'eau et serrons fortement les frais de fonctionnement, les finances de la communes nous laissent peu de marge de manœuvre. Ainsi, une entreprise qui fait faux bond (comme le pressoir mobile de la bergerie dont le propriétaire nous lâche juste avant son installation) et des loyers escomptés qui ne viennent pas, ce sont des économies à trouver ailleurs et des délais qui s'allongent. On gagnerait à consolider nos entrées d'argent sur le long terme, sans espérer

(c'est plutôt le contraire...) un renforcement des subventions et des dotations.

Le troisième résulte de nos atouts environnementaux. Au-delà de la beauté des paysages, nous disposons d'eau associée à une forte dénivelée, de soleil et de vent. Nous avons donc, a priori, la capacité de produire de l'énergie.

Aussi, avons nous demandé à ERdG de s'appuyer sur une première étude – menée naguère à l'initiative du maire, M. LEAU – pour évaluer l'intérêt d'installer une turbine sur une conduite du réseau d'eau potable. Si la première étude ne faisait pas apparaître des bénéfices probants, la dernière version est plus optimiste. Elle montre un rendement profitable, mais dans

le cadre de l'autoconsommation qui évite les frais de raccordements. Cela peut utilement s'envisager sous la forme d'une centrale villageoise. Nous ferons prochainement des propositions en la matière.

Conformément à nos engagements initiaux, nous avons également sollicité (et obtenu) de l'aide pour mener une étude sur le potentiel de la commune en petit éolien. Nous attendons toutefois la réponse de la Région pour connaître le niveau de la subvention accordée. Et nous pourrions bientôt installer, en au moins trois lieux du territoire, des mats d'étude qui nous permettront d'estimer notre capacité de production. Il est à noter qu'il existe désormais des solutions techniques adaptées à des secteurs comme le nôtre et nécessitant peu d'infrastructure.

Nous sommes en outre en phase d'aboutissement du projet d'équipement de la toiture de la bergerie en panneaux photovoltaïques, dans une perspective de revente. Nous disposons d'une belle surface disponible, mais l'évolution de la réglementation nous a contraint de modifier le projet. L'hypothèse la plus profitable serait désormais d'équiper la totalité de la toiture, malgré un tarif de revente moindre.



Ici aussi, nous attendons la réponse des financeurs pour estimer le délai à partir duquel l'installation deviendra rentable. Selon le niveau de la subvention, la commune verra ses finances abondées à plus ou moins long terme. Mais ce sera, de toute façon, profitable dans la durée.

Certains d'entre vous ont par ailleurs pu assister le 5 août à la conférence dont vous trouverez le compte rendu dans ce numéro de Barci Info. M. LECOMTE y a notamment montré l'intérêt de l'autoconsommation. Depuis, des projets de décrets gouvernementaux ont confirmé un revirement en faveur de cette pratique, préalablement mal considérée. Nous vous proposons de vous accompagner dans cette perspective, en appui sur ErdG.

CONFERENCE ENERGIES

Le 5 août s'est tenue à Barci une conférence-débat-apéro sur le thème de l'énergie. Elle a accueilli un public nombreux, principalement composé d'habitants du territoire.

Dans un premier temps, Michel CRANGA, ingénieur physicien, a montré en quoi, à son sens, un scénario énergétique 100 % renouvelable paraissait crédible à l'échéance d'une cinquantaine d'années. Anciennement chargé de la sécurité nucléaire au centre de l'énergie atomique (CEA), il peut s'appuyer sur de solides références. Son exposé le situe dans un moyen terme entre les propositions de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et celles de l'association negaWATT. La première propose un scénario essentiellement basé sur l'installation de fermes d'éoliennes dont, selon M. CRANGA, la densité serait difficilement acceptable. La seconde impose des restrictions de consommation qui lui paraissent peu réalistes.

Le schéma qu'il propose pour sa part, chiffres à l'appui, sur la base d'estimations qui pour l'heure n'ont pas été réfutées, met en parallèle une maîtrise raisonnée de la consommation d'énergie et un mixte énergétique progressivement consolidé. Il rend ainsi compte d'une perspective de transition à la fois réaliste, progressive et complète.

Dans un deuxième temps, Benjamin LECOMTE, ingénieur en énergie, gérant de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Je roule solaire, a défendu l'intérêt de l'autoconsommation d'énergie renouvelable. Pour le moment, les aides publiques s'attachent plutôt, par le biais de tarifs de rachat très avantageux, à soutenir les installations solaires dédiées à la revente, telles celle qui couvrira bientôt le toit de la bergerie. Or, la baisse du coût des modules, la simplicité de mise en œuvre, la productivité des matériaux rendent désormais rentable une installation de petite dimension destinée à effacer une partie de la consommation domestique. Il ne s'agit pas de se passer du réseau de distribution d'électricité, mais de produire soi-même l'énergie pour la part de sa consommation d'électricité quasi-permanente (box, appareils en veille, réfrigérateur, congélateur...) qu'il convient préalablement d'évaluer.

Un temps d'échange a suivi chacune de ces interventions. Nous avons ensuite pu constater comment un panneau solaire installé dans le jardin et branché directement sur le réseau de la salle de la mairie avait permis l'alimentation électrique du vidéoprojecteur utilisé pendant la conférence. Depuis, Benjamin LECOMTE nous a fait parvenir une proposition d'achat groupé de panneaux photovoltaïques, à un prix négocié en conséquence. Les formulaires sont disponibles en mairie. Ils seront distribués aux personnes intéressées pendant la réunion publique du 28 octobre.



A Cloch' Notes

Dimanche 27 novembre à 17h.

Récital de musiques baroque (JS Bach) et anciennes avec l'ensemble « Les Faveurs » (viole de gambe, clavecin et flûte) dans l'église de Barcillonnette, suivi par une soupe servie dans la salle communale, Entrée 10€ pour le concert et la soupe, Organisation l'Oeil Rond.



Spectacle de Noël

Dimanche 18 décembre

Spectacle tout public dans la salle communale par Apolline ROY qui présente un spectacle joué/chanté à partir des chansons de Barbara, «Barbara, où rêvent mes saisons»

Danses traditionnelles à Barcillonnette

À la suite de la réunion du 5 octobre 2016, nous proposons à tous ceux qui ont envie de danser sur des musiques traditionnelles et/ou chanter en dansant (valse, mazurka, scottish, polka, bourrée, rigodon, rondeau, congo, sauts basco-béarnais etc...) de se réunir régulièrement à la salle de la mairie de Barcillonnette.

Dans un premier temps nous avons décidé de nous rencontrer 2 mercredis par mois de 18h30 à 20h. Pour le mois d'octobre ce seront les mercredis 19 et 26 octobre. Ce sera l'occasion pour certains de faire le premier pas, pour d'autres de se perfectionner, pour quelques-uns de montrer des danses de leur répertoire et pour tous de partager un moment de convivialité. Les musiciens ou apprentis musiciens sont les bienvenus.

Ces rencontres sont ouvertes aux jeunes, aux moins jeunes et aux encore moins jeunes, aux petits, aux grands et même aux encore plus grands, aux danseuses et danseurs aux cheveux longs, aux hirsutes, aux chauves, aux frisés, aux cheveux raides, gominés ou pas, quelle que soit la couleur du système pileux, avec ou sans chapeaux, avec plumes ou sans plume, les casquettes à l'envers, de côté ou relevées, sans parler des bérets. Toutes les tenues, dans la limite de la décence sont acceptées. Mesdames, les escarpins de vair, Messieurs, les chaussons de danse ne sont pas nécessaires. Enfin, si vous y tenez, pourquoi pas. Pour ceux qui viennent en carrosse, la mairie recherche un voiturier et un palefrenier, le foin sera fourni. Mesdames, les horaires de ces rencontres ont été choisis bien avant minuit pour éviter tout effet « Cendrillon ». Au fait, si vous avez un dessert à finir, apportez-le, certains seront ravis de vous aider.

Bernard Encognère

Contact : Bernard Encognère , Les Faysses 05110 Barcillonnette 04 92 54 71 10 / 06 25 22 64 57



lères rencontres : mercredi 19 octobre 2016 à 18h30 et mercredi 26 octobre 2016 à 18h30, salle de la Mairie de Barcillonnette

Mardi 3 janvier
ASSEMBLEE GENERALE
du Comité des Fêtes.
Election d'un nouveau bureau
(toutes les bonnes volontés sont
bienvenues).

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu au 19 janvier au 18 février 2017. Durant cette période, vous recevrez la visite de notre agent recenseur. Merci de lui réserver bon accueil.

Centième anniversaire de Mme ROCHE

Le 8 octobre, le village et la famille de Lucienne ROCHE fêtaient son centième anniversaire.

Née Lucienne CLEMENT le 30 septembre 1916 à Orcières, elle a rejoint Barcillonnette à l'âge de 2 ans, après la disparition de ses parents. Elle a été recueillie dans la famille AUDEOUD qui deviendra la sienne. Depuis, elle n'a pas quitté le village où elle a rencontré, à la fois, l'adversité et la solidarité. Elle s'y est mariée en 1940. Son époux a lui-même atteint l'âge de 98 ans. Ils ont transmis un capital génétique qui peut faire des envieux !

Elle dit y avoir vu construire le monument aux morts, se souvient du jour où l'arbre de la liberté a été abattu – elle regrette qu'on n'en ait rien laissé, pas même une souche – et se rappelle les allers et retours quotidiens entre le village et la ferme, où se situe maintenant le centre équestre et où l'absence d'eau ne permettait pas de vivre.

Elle raconte combien le village était animé – le magasin d'alimentation, les deux cafés, les deux classes de l'école, les troupeaux... – et comment il s'est vidé, parce que trop d'hommes ne sont pas revenus de la guerre et parce que le progrès – qu'elle n'apprécie qu'avec retenue – a bouleversé le mode de vie et les façons de travailler.

Nous nous sommes retrouvés pour lui faire honneur et pour partager un moment de convivialité autour d'un buffet. Merci à tous ceux, nombreux, qui ont répondu à notre invitation. Mme ROCHE était visiblement heureuse d'être ainsi entourée de sa famille, de ses amis, de ses voisins et n'a pas manqué de trinquer à sa propre santé, avant de grimper sans aide le raidillon derrière la mairie. Nous savons que, par ailleurs grande lectrice, elle n'aura pas besoin de chausser une paire de lunettes pour lire ces quelques mots dans le journal, après qu'elle aura tranquillement effectué sa marche quotidienne entre la maison de Jacqueline, sa fille, et la sienne.



Intégration dans la commune de Val Civique

J'étais britannique car je suis née sur l'île perfide dans le grand capital de Londres (vous excuserez quelques fautes de genre... en anglais nous ne donnons pas de sexe aux choses). Aujourd'hui je suis franco-britannique sur la petite commune de Barcillonnette. Je vous écris parce que j'ai besoin de partage et de donner sens à cette « naturalisation » (quel drôle de mot!).

Par une curieuse oubli malencontreuse, je n'étais pas au pot du maire où Jean-Pierre, monsieur notre maire a parlé d'intégration. Du coup, je fais par écrit ce que je n'ai pas pu faire en personne. Reconnaître un changement de statut, mais aussi un changement de ressenti identitaire. Bien sûr je reste moi-même... un peu timide, un peu maladroite sur les bords, avec des expressions pittoresques des fois, le regard qui se perd dans le vide quand je cherche à exprimer avec justesse une pensée fumeuse... (Cette étrangeté n'est peut-être pas liée au fait d'être anglaise d'ailleurs, mais c'est pratique de pouvoir se cacher derrière un drapeau étranger).

Et en même temps, quelque-chose a changé. L'appartenance à cette terre sèche, à cette vallée perchée, à ce village de Gaulois, cette appartenance que je sens depuis quelques années est enfin reconnue par l'administration française (après des méandres compliqués et sinueux). Du coup, ce sentiment d'appartenance devient plus fort, plus palpable. Je peux voter dans ce pays, chose que je n'ai pas pu faire depuis 22 ans (mise à part les élections municipales). Je peux m'engager de manière plus légitime si je le souhaite : je peux parler de « mon pays » avec fierté et râler contre tout ce qui ne va pas dans la même respiration, comme une vraie Française.

Je me sens fière d'appartenir à cette petite commune qui se bouge les fesses (excusez-moi, c'est peut-être pas poli comme expression). Une commune qui fait des vagues dans le département, qui questionne, qui s'aventure, et qui prône la solidarité. Une commune qui organise des fêtes étranges de projections de lumière sur les vieilles pierres. Une commune qui pense et réalise des projets collectifs et écolos. Et une commune qui sait accueillir.

Merci à vous tous.

Marushka Delabre

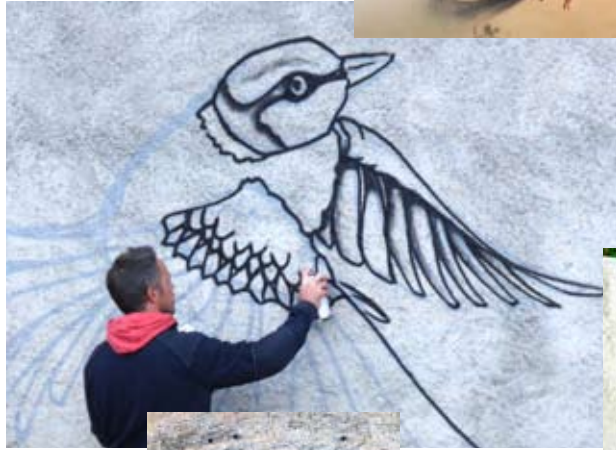
Mémoire des pierres

La huitième édition de Mémoire des Pierres, organisée par l'association l'œil Rond samedi 15 et dimanche 16 octobre, a tenté cette année de mettre en regard les « Traces » laissées par les hommes, depuis les parois des cavernes jusqu'aux murs des villes. Ce fut l'occasion d'entendre une conférence donnée par Jean Clottes, éminent préhistorien, dont la renommée a fait venir une assistance nombreuse.

Le dimanche, Pascal Privet, directeur des rencontres cinéma de Manosque a animé un débat, à la suite de la projection du film «Il visages de l'homme».

À l'extérieur, dans le village sans éclairage public, aux maintenant habituelles projections vidéo sur les murs des maisons se sont ajoutées les performances de trois graffeurs auxquels des habitants ont bien voulu prêter des surfaces à couvrir. On peut aussi admirer deux créations sur le pignon de la bergerie. Ils ont animé, dans le sous-sol, un atelier coopératif qui a abouti à la création d'une fresque qu'on vous invite à aller voir.

Cette double orientation, préhistorique et contemporaine, érudite et artistique, a permis de rassembler et de faire se rencontrer des publics qui ne fréquentent que rarement les mêmes événements.



Une conférence de Jean CLOTTE à Barcillonnette

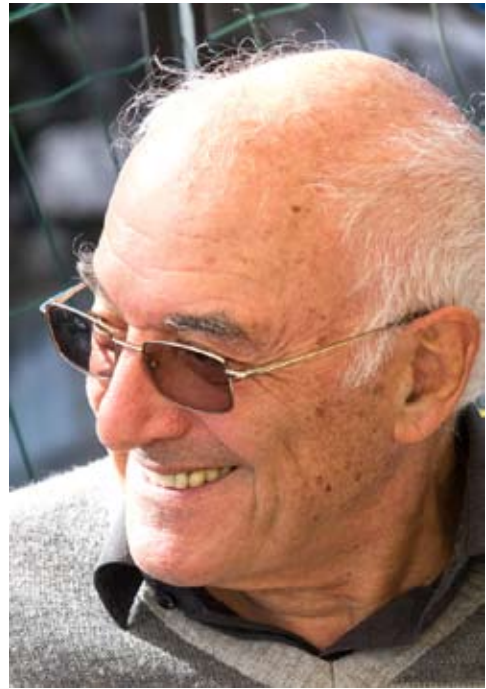
Toujours disponible pour parler de sa passion pour l'art des cavernes, attentif à en faire partager la connaissance, Jean CLOTTE n'a pas hésité à faire le voyage depuis Foix, où il demeure, jusqu'à Barcillonnette. Le village a ainsi pu accueillir un grand savant, spécialiste mondialement reconnu de l'art pariétal, responsable de l'étude scientifique des grottes Cosquer et Chauvet. Soucieux d'adapter son langage à un public non spécialisé, il a parlé devant une assistance fournie (plus de 100 personnes dans la salle municipale !) des rapports entre l'art des cavernes et le chamanisme. De son point de vue, nombre de peintures rupestres ont pour motif apparent la volonté des hommes d'entrer en communication avec les esprits. Il avance là, en dehors de toute croyance personnelle, mais avec sensibilité et curiosité, une hypothèse scientifique bien étayée, crédible au point d'être de moins en moins combattue.

Jean CLOTTE, itinéraire d'un scientifique

A l'occasion de Mémoire de Pierres, nous avons pu nous entretenir avec Jean Clottes, en marge de la conférence qu'il a donnée le 15 octobre. Nous avons souhaité savoir comment un gamin du Lot (il est né en 1933 à Espérazza) était devenu ce spécialiste mondial de l'art des cavernes.

Il situe sans hésitation l'origine de sa passion dans ses émotions d'enfant, quand il accompagnait son père, spéléologue amateur, dans l'exploration des nombreuses grottes de la région. Il raconte être ainsi entré dans des cavernes encore inexplorées, y avoir ressenti très tôt l'excitation de la découverte. Il a parfois rencontré l'indice d'une présence ancienne et cela a suscité chez lui nombre de questions. Certaines, irrésolues, le poussent aujourd'hui encore à chercher.

Mais, à cette époque, il n'imaginait même pas qu'on puisse en faire un métier ! Aussi, intéressé par les lan-



gues, est-il devenu professeur d'anglais. Il a enseigné pendant 3 ans en Angleterre et est naturellement devenu bilingue. Il dit aujourd'hui que cette compétence lui a été particulièrement profitable dans son métier ultérieur de préhistorien. Car sa connaissance de l'anglais l'a ouvert à une littérature scientifique à laquelle peu de ses collègues avaient accès. Sa rencontre avec David Lewis-Williams (coauteur de l'ouvrage Les chamanes de la préhistoire) en a grandement été facilitée. Douze ans professeur au lycée de Foix, il suit en parallèle des cours de préhistoire à Toulouse puis, poussé par son formateur qui reconnaît sa passion, il engage des études universitaires. Elles le mèneront jusqu'à une thèse d'état, soutenue en 1975. Il conduit ces travaux exigeants pendant, dit-il, ses temps de loisirs. Il reconnaît avoir beaucoup travaillé...

Il commence alors à publier des ouvrages spécialisés et est nommé directeur régional des antiquités historiques. Il entame alors une deuxième carrière, jusqu'à devenir, au tournant des années 1990, conseiller scientifique pour l'art préhistorique du ministère de la culture. (...)

Alors qu'il occupait ce poste, important mais discret, deux événements majeurs sont rapidement venus le projeter en pleine lumière. Ce sont, d'une part, la découverte de la grotte Cosquer en 1991, d'autre part, celle de la grotte Chauvet en 1994. Il dirige l'expertise scientifique de ces deux sites, affrontant les polémiques, faisant face, notamment à propos de la première, aux accusations de faux. Il est soumis aux controverses scientifiques dans lesquelles il voit un stimulant intellectuel. Mais il n'échappe pas non plus à des mises en cause plus fantaisistes. Il agit, malgré les pressions, pour assurer la préservation des sites (il savait en effet le désastre qu'avait constitué en son temps l'ouverture de Lascaux au public). Des preuves de plus en plus solides sont venues, progressivement, corroborer ses premières analyses. Son statut de scientifique et sa notoriété s'en sont trouvées consolidés.

Les polémiques à propos de ces grottes à peu près éteintes, il est à nouveau sous le feu des critiques après la publication, en 1996, des «Chamanes de la préhistoire ». Il est alors accusé de mysticisme, d'être devenu, s'en amuse-t-il maintenant, un *chamanique* et de manquer de rigueur scientifique. Il a pu montrer qu'il n'en était rien et que ses hypothèses étaient fondées. Aussi, l'intensité de la critique a-t-elle peu à peu baissé. Jusqu'à la prochaine fois ? Car, âgé de maintenant 83 ans, Jean Clottes n'a pas quitté les terrains de recherche. Entre deux conférences (il quitte Barcillonnette pour intervenir en Espagne), parmi plusieurs expertises scientifiques et des missions de conseil, il mène des travaux... en Inde. Un autre livre va donc bientôt paraître. En attendant le suivant ?

